

## **Concours photo 2025 – Règlement de participation**

Dans le cadre de l'Atlas de Biodiversité Intercommunale (ABI) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), la Communauté de Communes Castillon-Pujols vous propose un concours photographique sur deux thématiques : la biodiversité et l'habitat.

### **1. Thèmes du concours :**

-Biodiversité :

- Faune
- Flore
- Habitat naturel

-Habitat :

- Habitat d'hier
- Habitat d'aujourd'hui
- Habitat extraordinaire

### **2. Catégories du concours**

-Catégorie « jeune photographe » : moins de 18 ans

-Catégorie « adulte »

### **2. Durée du concours**

Le concours est ouvert du **11/03/2025** au **11/05/2025**.

### **3. Conditions et modalités de participation**

-Le concours est ouvert gratuitement aux photographes de tout âge, professionnels, amateurs ou débutants.

-Seuls les photographies prises sur le territoire de la CDC Castillon-Pujols seront acceptées.

-Les participants peuvent concourir sur plusieurs catégories s'ils le souhaitent. Ils pourront fournir 6 photos maximum (toutes thématiques confondues).

-La ou les photographies ainsi que le bulletin de participation complété seront envoyés par mail à l'adresse suivante : [m.joulain@castillonpujols.fr](mailto:m.joulain@castillonpujols.fr) avant le **11/05/2025**.

-La prise de vue pourra être réalisée avec tout type de moyen : smartphone, reflex, compact...

Devront être indiqués dans le mail :

- le nom et prénom du participant. (S'il s'agit d'un enfant, veuillez ajouter le nom, prénom d'un des parents et une autorisation parentale)
- le numéro de téléphone
- un titre à chaque photographie envoyée
- une légende expliquant le choix de la photo
- la date et localisation (la plus précise possible) de chaque photographie
- Pour la thématique « biodiversité », l'espèce ou groupe d'espèces si elle est connue

Chaque photographie devra respecter les indications suivantes :

- poids : 3 Mo minimum et maximum 10 Mo
- Format JPG
- Couleur ou noir et blanc
- Nom du fichier : « titre-nom-prénom.jpg »

Thématique « Biodiversité »

Les participants s'engagent à prendre leurs photos en milieu naturel : les photographies d'animaux domestiques sont donc exclus de ce concours.

Ils s'engagent à respecter la tranquillité de la faune sauvage, leur habitat ainsi que les espaces naturels, il est demandé de ne pas cueillir la flore photographiée.

Sont interdites pour des raisons éthiques et de préservation des espèces :

- Les photos au nid d'une espèce
- La dégradation et cueillette de la flore
- la manipulation d'espèce

Thématique « Habitat »

Les participants s'engagent à respecter la notion de propriété privée des maisons photographiées et, en cas de personnes visibles sur la photo, à s'assurer de leur autorisation.

Voici quelques précisions sur les 3 thématiques « habitat » :

- Habitat d'hier : logements traditionnels ou anciens, témoins de l'histoire
- Habitat d'aujourd'hui : logements modernes, rénovés, urbains ou ruraux.
- Habitat extraordinaire : logement qui sort de l'ordinaire, logement qui favorise la cohabitation et la solidarité, hébergement temporaire...

### Non-validité de participation

Une participation peut être considéré comme invalide si :

- le dossier de réponse est incomplet
- la photographie a été envoyée après la date limite
- la photographie n'a pas été prise sur le territoire de la CDC
- le thème n'est pas respecté
- le format de photos ne respecte pas les conditions
- la qualité de la photo est jugée insuffisante

Le jury se réserve le droit de refuser toute photo qu'il jugera non conforme au concours.

### **4. Jury et sélection des photos**

Le jury sera constitué de 2 élus, un technicien du département, 3 agents de la CDC, un photographe, un membre du CEN NA, un membre du bureau d'études CITTANOVA. Il désignera 12 photos lauréats soit une dans chaque thématique selon les critères suivants :

- Pertinence de la photo
- Originalité
- Qualité artistique et technique (cadrage, composition, lumière, exposition, netteté...)

### **5. Prix et exposition**

#### Prix des 12 lauréats

Catégorie jeune « Biodiversité »	Catégorie jeune « Habitat »	Catégorie adulte « Faune »	Catégorie adulte « Flore »	Catégorie adulte « Habitat naturel »	Catégorie adulte « Habitat d'hier »	Catégorie adulte « Habitat d'aujourd'hui »	Catégorie adulte « Habitat extraordinaire »
Tirage et exposition à l'espace « culture family » de Naujan-et-Postiac à partir du 24 mai 2025							
Paire de jumelles	Le jeu de société « Circino », à la découverte de la Gironde	Guide naturaliste (au choix : oiseaux, papillons de jour, libellules)	Guide naturaliste (au choix : orchidées, plantes médicinales, plantes mellifères)	Un nichoir de Castilab	Une place au spectacle de la bataille de Castillon	Beau livre sur les maisons girondines	Le jeu de société « Circino », à la découverte de la Gironde

Les 12 photos gagnantes sont tirées en format A3 pour être exposées à l'espace « culture family » de Naujan-et-Postiac à partir du 24 mai 2025.

## **6. Utilisation des photographies et responsabilités**

Les droits d'auteur des photographies soumises sont détenus par le participant, cependant, du seul fait de leur participation, les participants autorisent la Communauté de Communes Castillon-Pujols à exploiter les photographies envoyées dans le cadre du concours, sur tous les supports de diffusion connus ou inconnus à ce jour à compter de la date de l'annonce des lauréats.

La CDC Castillon-Pujols s'engage à toujours mentionner les copyrights lors de l'utilisation de ces photographies.

## **7. Responsabilités**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. Les participations à ce concours ne peuvent donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière. Les participants s'engagent à être les auteurs de chaque cliché envoyé et en détenir l'ensemble des droits et autorisations nécessaires à sa publication (ex : droit à l'image).